| | |
|---|---|
| SMECMVD<br>Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne | **PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL**<br><br>**12 Avril 2024 à 09 H 30 – CUZANCE** |

**Membres en exercice : 18** **Présents : 17** **Votants : 17**

Le douze avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Jean-Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE (CUZANCE), Jean DELVERT (BALADOU), Jean Vincent FEIX (CAVAGNAC), Thierry CHASSAING (CC PAYS DE FENELON), Celine LAGARDE (CONDAT), Guy FLOIRAC (CREYSSE), Alexandre BARROUILHET (FLOIRAC), Arnaud RICOU (GIGNAC), Didier DELBREIL (LACHAPELLE-AUZAC), Christian DAURAT (LE VIGNON EN QUERCY), Michel LEVET (MARTEL), Annie CAVIER (MEYRONNE), Olivier VITRAC (PINSAC), Guy MISPOULET (SAINT DENIS LES MARTEL), Philippe CASTANET (SAINT-SOZY), Gaëligue JOS (SAINT MICHEL DE BANNIERES), Guy GIMEL (STRENQUELS).

Représentés : -

ABSENTS / EXCUSES : Jacques BOULONNE (CONDAT) suppléé par Celine LAGARDE, Gabrielle COLLIGNON (MAYAC).

Secrétaire de séance : Guy MISPOULET

Date de la convocation : 04/04/2024

Assistaient à la séance :

- ✓ Mme Chrystel CORNIOT, Conseillère aux Décideurs Locaux
- ✓ Conseiller suppléant : M. Alain LALBIAT (C.C. PAYS DE FENELON).
- ✓ Mmes M. les Maires : Martine RODRIGUES (CAVAGNAC), Christophe LACARRIERE (MAYRAC), Jean-Luc BALADRE (MEYRONNE), Régis VILLEPONTOUX (PINSAC), Marielle ALARY (LE VIGNON EN QUERCY).
- ✓ B.E. DEJANTE : Mme Véronique CASTAGNE, M. Aurélien CHASSAING.
- ✓ SAUR : M. Florian LAVASTROUX

**Rappel de l'ordre du jour :**

- ✓ Désignation Secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 20 Février 2024
- ✓ VOTE :
  - Budget 2024
- ✓ Modification des statuts du S.M.E.C.M.V.D. : prise de Compétence Assainissement Collectif
- ✓ Signature marché accord cadre à bons de commande travaux
- ✓ Avenant N° 4 – Prolongation délais - Sécurisation des secteurs du Vignon en Quercy et du Doux
- ✓ Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux « Bourg » BORREZE
- ✓ Dégrèvements hors Loi WARSMAN
- ✓ Point sur travaux – Qualité de l'eau
- ✓ Point sur décisions du Président
- ✓ Informations et Questions diverses

M. Jean-Luc LABORIE, remercie de leurs présences Mme Chrystel CORNIOT Conseillère aux Décideurs Locaux, Mmes et M. les Maires, les élus du Conseil Syndical, le BE DEJANTE Eau & Environnement et la SAUR.

**Désignation secrétaire de séance**

Jean-Luc LABORIE propose de désigner M. Guy MISPOULET qui accepte.

***Approuvée à l'unanimité des membres présents.***

**Approbation P.V. séance du 20 Février 2024**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 20 Février 2024.

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

**Approbation Budget 2024 - DE_2024_008**

*Arrivée de Mme Gaëligue JOS.*

Présentation par M. Guy FLOIRAC, Vice-Président en charge des finances

**Annexe 1:** Note de présentation du Budget 2024

Vu le projet de budget primitif 2024, tel que présenté sur la note de présentation brève et synthétique.

**Le Comité syndical,** après en avoir délibéré :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| VOTES | Pour | 17 | Contre | 0 | Abstentions | | 0 | Refus de vote | 0 |

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

- approuve le budget primitif 2024 arrêté comme ci-dessous :

| EXPLOITATION | | | |
|---|---|---|---|
| | | DEPENSES EXPLOITATION | RECETTES EXPLOITATION |
| VOTE | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET | 2 109 631,01 € | 1 243 671,50 € |
| REPORTS | RESTES A REALISER N-1 | 0,00 € | 0,00 € |
| | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE | 0,00 € | 865 959,51 € |
| TOTAL SECTION EXPLOITATION | | 2 109 631,01 € | 2 109 631,01 € |

| INVESTISSEMENT | | | |
|---|---|---|---|
| | | DEPENSES INVESTISSEMENT | RECETTES INVESTISSEMENT |
| VOTE | CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET | 5 387 131,96 € | 5 921 442,96 € |
| REPORTS | RESTES A REALISER N-1 | 4 346 337,60 € | 3 988 039,98 € |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE | 176 013,38 € | 0,00 € |
| TOTAL SECTION EXPLOITATION | | 9 909 482,94 € | 9 909 482,94 € |

| TOTAL | | |
|---|---|---|
| TOTAL DU BUDGET | 12 019 113,95 € | 12 019 113,95 € |

- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- ✓ au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

**Modification des statuts du S.M.E.C.M.V.D. : prise de Compétence Assainissement Collectif - DE_2024_009B**

Présentation par M. BOURRASSE

**Annexe 2:** Projet Statuts 2025

Le SMECMVD envisage de prendre la compétence Assainissement Collectif, dès le 1er Janvier 2025.

Une modification des statuts (en annexe) intégrant une compétence optionnelle « Assainissement Collectif » est nécessaire.

A noter que :

- ✓ Les Communes du SMECMVD et la Communauté de Communes du Pays de Fénelon devront délibérer pour approuver les statuts du SMECMVD intégrant la prise de compétence assainissement collectif au 1er Janvier 2025 selon l'article 22 « *A compter de la notification de la délibération du Syndicat Mixte aux membres, l'organe délibérant de chaque membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ».*

- ✓ Les Communes du SMECMVD pourront choisir (ou pas) de transférer cette compétence dès 2025. La Commune souhaitant transférer la compétence « assainissement collectif » au SMECMVD dès le 1er Janvier 2025 devra prendre une délibération pour adhérer à cette compétence optionnelle (article 7 des statuts).

- ✓ L'assainissement collectif de la Commune de Borrèze dépendra au 1er Janvier 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| VOTES | Pour | 16 | Contre | 0 | Abstentions | | 1 | Refus de vote | 0 |

***Abstention de M. P. CASTANET - Approuvée à la majorité des membres présents.***

- approuve la prise de compétence "assainissement collectif" à compter du 1er Janvier 2025,

- adopte les nouveaux statuts du S.M.E.C.M.V.D., annexés à la présente délibération,

- mandate Monsieur le Président pour notifier la présente decision au Maire de chacune des communes et Président de communauté de communes membres; les Conseils municipaux et Communautaire devant être obligatoirement consultés dans un délai de quarante jours à compter de cette notification,

- demande à Madame la Préfète du Lot au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts,

- demande aux Communes qui souhaitent transférer la compétence « assainissement collectif » au 1er Janvier 2025 de délibérer en ce sens.

**Signature marché - Accord-cadre à bons de commande 2024-2026 : Travaux de faibles ampleurs, destinés à répondre aux imprévus et aux urgences - DE_2024_010**

Présentation par V. CASTAGNE – BE DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT et M. BOURRASSE

Une consultation a été lancée pour le marché « accord cadre à bons de commande 2024 - 2026 travaux de faible ampleur, destinés à répondre aux imprévus et aux urgences ».

La date limite de dépôt des offres était fixée au 05 Avril 2024 à 12 Heures.

M. le Président présente l'offre reçue du Groupement SARL BROUSSE & FILS et SAUR SAS et propose au Conseil Syndical de l'autoriser à signer le marché.

**Après en avoir délibéré le Conseil Syndical :**

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| VOTES | Pour | 17 | Contre | 0 | Abstentions | | 0 | Refus de vote | 0 |

***Approuvée à l'unanimité des membres présents.***

- approuve le choix d'attribuer le marché « accord cadre à bons de commande 2024 - 2026 travaux de faible ampleur, destinés à répondre aux imprévus et aux urgences » au Groupement SARL BROUSSE & FILS et SAUR SAS.
- autorise le Président à signer le marché.

**Sécurisation des secteurs du Vignon en Quercy et du Doux - Avenant N° 4 – Prolongation délais - DE_2024_011**

Présentation par V. CASTAGNE – BE DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT

Modifications introduites par l'avenant N°4 :

Le délai d'exécution des travaux, indiqué à l'article 6 de l'acte d'engagement du marché, est de 30 semaines. Ce délai a été établi par le groupement d'entreprises, en considérant que les travaux seraient réalisés simultanément sur plusieurs secteurs. Il était notamment prévu que les travaux sur le secteur de Négèle-Cazillac soient réalisés en même temps que les travaux sur le secteur de Lasvaux.

Or, cela n'a pas été possible. Le délai relatif à ces travaux se rajoute donc au délai initialement prévu au marché. De plus, les conditions météorologiques défavorables au dernier trimestre 2023 et en début d'année 2024, ont ralenti les cadences d'avancement des travaux, et ont même obligé l'entreprise à décaler la réalisation de certains travaux

au printemps 2024. Pour tenir compte de ces différents facteurs, il y a lieu de prolonger le délai d'exécution des travaux et donc de passer un avenant n° 4 au marché de travaux pour définir le nouveau délai d'exécution des travaux : 44 semaines.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| VOTES | Pour | 17 | Contre | 0 | Abstentions | | 0 | Refus de vote | 0 |

***Approuvée à l'unanimité des membres présents.***

- approuve l'avenant N° 4 tel que présenté,
- mandate et autorise M. le Président pour accomplir les formalités nécessaires et signer l'avenant N° 4.

**<u>Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux « Bourg » BORREZE - DE_2024_012</u>**

Présentation par V. CASTAGNE et A. CHASSAING – BE DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT

Il est rappelé à l'assemblée le programme « Travaux Bourg BORREZE » (Renouvellement du réseau d'eau potable en commun avec les travaux d'enfouissement électrique du Bourg) dont la maitrise d'œuvre a été confiée au Bureau DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT par accord-cadre à bons de commande ;

Après présentation du dossier de consultation, M. le Président propose au Conseil Syndical, de lancer la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| VOTES | Pour | 17 | Contre | 0 | Abstentions | | 0 | Refus de vote | 0 |

***Approuvée à l'unanimité des membres présents.***

- approuve le dossier de consultation,
- mandate et autorise M. le Président pour lancer la consultation,
- autorise M. le Président à effectuer toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.

**<u>Dégrèvement GAEC DES FAURES - DE_2024_013</u>**

Présentation par M. BOURRASSE

M. le Président indique au Conseil Syndical qu'il a été constaté une fuite sur les canalisations au GAEC des Faures à GIGNAC après compteur entrainant une surconsommation (5 793 $m^3$).

La consommation des dernières années s'élève à environ 1 533 $m^3$. Cet abonné n'est pas domestique donc l'application de la loi Warsmann ne peut pas s'appliquer en l'état (réparation de la fuite et dégrèvement du double de la consommation moyenne des 3 dernières années).

Le Comité Syndical doit se prononcer sur l'application d'un dégrèvement pour cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

| VOTES | Pour | 17 | Contre | 0 | Abstentions | | 0 | Refus de vote | 0 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

***Approuvée à l'unanimité des membres présents.***

- décide d'appliquer les conditions de la loi Warsmann : dégrèvement au-delà du double de la consommation moyenne des 3 dernières années.
- mandate et autorise M. le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

**Point sur travaux – Qualité de l'eau**

**Interventions des Vice-Présidents et Conseillers délégués :**

- Ouvrages / Projet de réalimentation du Causse de Martel : M. M. LEVET

- Travaux de construction des réservoirs de la Croix Rempart : en cours. Les réunions de chantier sont programmées les Jeudi matin.
- Station des Scourtils : une réunion préparatoire a eu lieu le 04 Avril 2024

- Travaux canalisations : M. D. DELBREIL et M. P. CASTANET

- Travaux Martel Secteur le Cruyé : 10/06/2024
- Surpresseur Gignac Madrange : en attente travaux HYDAU ELECT - Pose des réducteurs réalisée par la SAUR
- Travaux Martel Secteur SOLEV : démarrage en Juin

- Périmètre de protection, qualité de l'eau : M. J-V. FEIX

- Le schéma directeur est en cours : la phase 2 a été lancée le 1er Avril 2024

**Point sur décisions Président**

1 Décision du Président prise depuis le dernier Conseil Syndical du 20 Février 2024 :

| DATE DECISION | NUMERO DECISION | OBJET | MONTANT H.T. | ENTREPRISE |
|---|---|---|---|---|
| 05/03/2024 | DP_2024_02 | **Gaines pour fibre optique Réservoirs de Croix Rempart – Opération 906** | 10 217,20 € | SARL BROUSSE & FILS 46110 CAVAGNAC |

**Informations et Questions diverses**

Jean-Luc LABORIE rappelle :

- l'inauguration de l'unité de filtration de la station du Marais de la Fondial à CAVAGNAC et la pose de la 1ère pierre aux réservoirs de la Croix Rempart à MARTEL le Vendredi 19 Avril 2024 en présence de :

Mme Claire RAULIN, Préfète du Lot - M. Serge RIGAL, Président du Département du Lot – Mme Aude WITTEN représentant Guillaume CHOISY, Directeur Agence Eau Adour Garonne - M. Jean LAUNAY, Président du Comité National de l'Eau - M. Raphaël DAUBET, Sénateur du Lot - Mme Chantal LACASSAGNE représentant Mme Huguette TIEGNA, Députée du Lot - M. Christophe PROENÇA, Président de la Communauté de Communes CAUVALDOR - M. Yannick OUBREYRIE, Maire de Martel - Mme Martine RODRIGUES, Maire de Cavagnac - M. Jean-Claude REQUIER, Ancien Sénateur du Lot - M. J-C. BESSOU Président TE 46 - M. Stéphane MAGOT Président SYDED - M. J. BOUYGUES Président de BELLOVIC – les Maires et Elus du SMECMVD.

- l'importance pour les Communes de consulter le SMECMVD lors des demandes d'urbanisme afin de se renseigner sur les dessertes en eau mais aussi sur les implantations de réseaux :

M. le Président lève la séance à 12 Heures.

Le Secrétaire de séance

Guy MISPOULET